

FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 21/08/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020_43

TITRE : RECOMMANDATION D'UN TEST RT PCR SARS COV2 CHEZ LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

La situation épidémiologique liée à la COVID-19 sur le territoire national est d'évolution rapide avec une augmentation de nombreux indicateurs. Le nombre de personnes atteintes de COVID-19 de retour d'un séjour à l'étranger est également significatif. Or, près d'un quart des infections par le SARS-CoV-2 reste asymptomatique et environ 50 % des transmissions surviennent durant la phase pré-symptomatique du cas index.

Durant la période estivale, vous avez donc peut-être été en contact avec le virus et développé la maladie sans le savoir.

Dans ce contexte, un dépistage de SARS-CoV-2 par RT-PCR, est recommandé pour tout professionnel de santé :

- avec des symptômes évocateurs de COVID-19¹
- identifié comme personne contact d'un cas de COVID-19
- ayant participé à un rassemblement de nombreuses personnes (repas de famille, mariages, festivals, concerts, funérailles, etc.)
- au retour d'une zone à risque : séjour à l'étranger ou à Mayotte ou en Guyane ou dans un autre lieu, y compris en métropole, dans lequel la circulation du virus est élevée (foyer épidémique (cluster) ou incidence anormalement élevée)
- revenant de congés quelle que soit la zone de villégiature, s'il prend en charge des patients fragilisés : immunodéprimés, insuffisants respiratoires, sujets âgés.

Modalités de réalisation du test RT PCR SARS COV 2

Le dépistage peut être réalisé dans un laboratoire de biologie médicale habilité, ou dans le laboratoire d'un établissement de santé habilité. La liste de ces laboratoires est disponible sur <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>

¹ HCSP 20/04/2020 : Avis relatif aux signes cliniques d'orientation diagnostique du COVID 19

DIFFUSION RESTREINTE

A USAGE INTERNE – NE DOIT PAS ETRE ENVOYE